

~~~~~  
**COMMUNE DE BUSWILLER**  
~~~~~

***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 13 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Daniel ETTER, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 09

**Membres présents :** Gérard BERBACH, Jean-Jacques BRODUT, Julien BURG, Régis ERDMANN, ,  
Katia KLEIN, Olivier KOCHER, Patrick KURTZ, Anne RIVOALAND

**Membres absents :** Michèle JACOBI, Jean-Christophe SUSSMANN(excusés)

**ORDRE DU JOUR**

**1. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) » et « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code »**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences :

o Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)

o Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code

- de charger le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

**2. Achat de terrain de Mme Paulen**

Vu la nécessité d'avoir des places de parking supplémentaires dans la commune, Monsieur le Maire présente un terrain sur lequel 5 emplacements pourraient être créés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'acquérir 1.47 are du terrain sis section 1 parcelle 107 appartenant à Mme Cathy Paulen domiciliée au 53 rue Principale à Buswiller,
- d'autoriser le Maire à signer les actes de ventes et toutes autres pièces s'y rapportant,
- de faire prendre en charge par la commune les frais résultant de ces acquisitions,
- de payer 5 000€ pour l'ensemble de la parcelle .

*Suivent les signatures de tous les membres présents :*